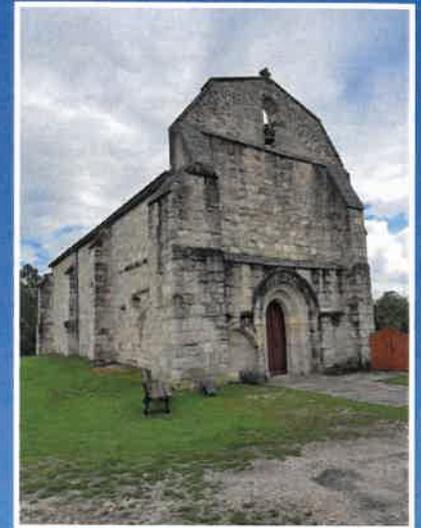


Gazette

OCTOBRE 2024

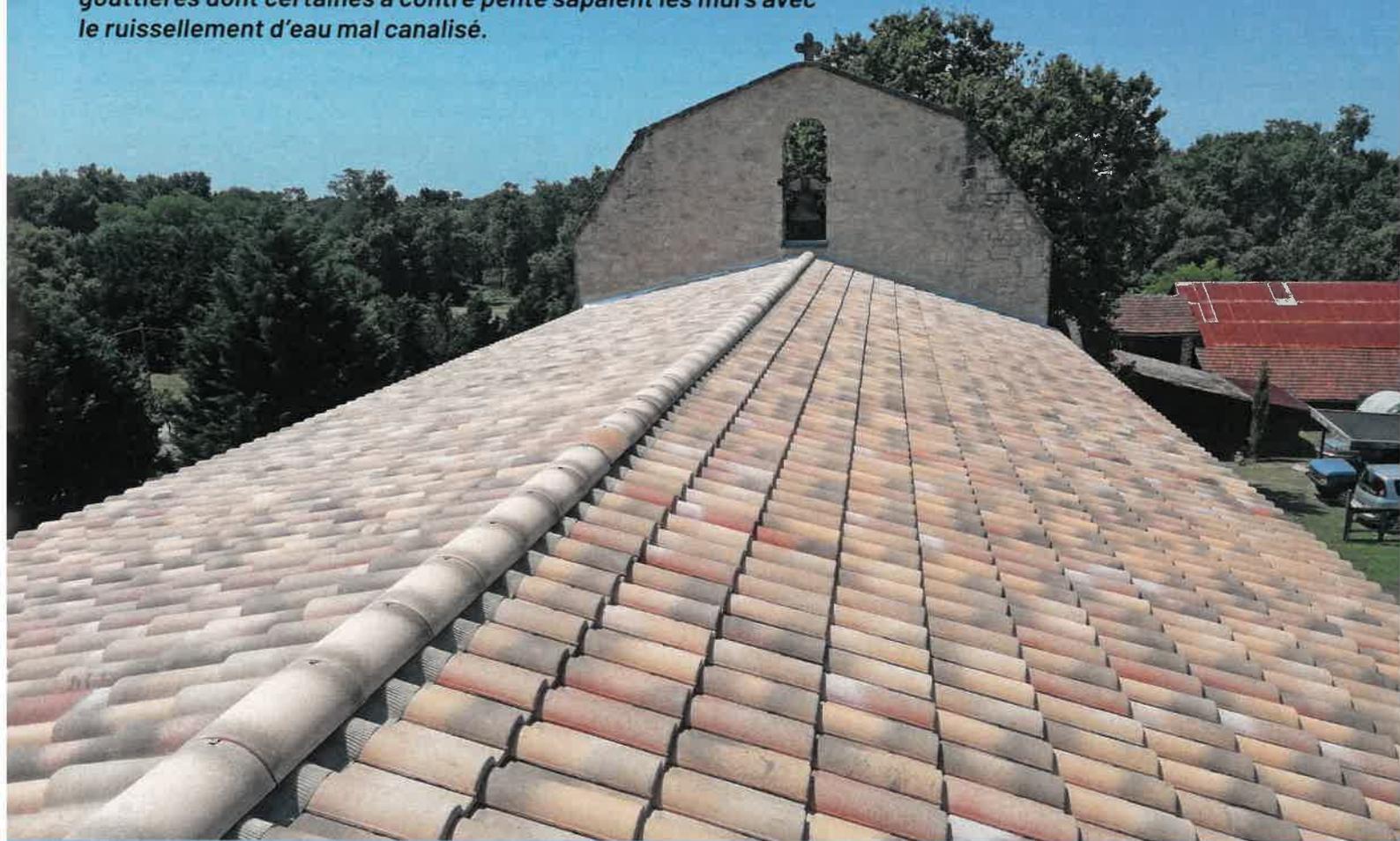


MAIRIE
DE
BÉDENAC
17210



La réfection de la toiture de la chapelle de Linières « Notre Dame Des Dons »

a été réalisée en juillet 2024 par un artisan local qui a fait un travail remarquable de remise à niveaux de la charpente et de changement total de la couverture, ainsi que de la reprise des gouttières dont certaines à contre pente sapaient les murs avec le ruissellement d'eau mal canalisé.



LA MAIRIE EST OUVERTE DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H À 12H30

Chers administrés, je suis heureux de vous présenter ce nouveau bulletin municipal qui représente en partie l'expression de nos forces vives, celles de nos associations et de l'action communale.

Vous verrez au travers de ces pages tout ce qui se présente à vous, ce qui est mis en place et aussi les travers de certains qui ne respectent rien ni personne en jetant leurs déchets avec tant de désinvolture.

Heureusement, l'action communale ne s'arrête pas là et les projets continuent à avancer. Cette année, les travaux du nouvel atelier municipal ont commencé pour permettre à la municipalité d'être enfin en règle avec le droit du travail et de l'environnement. Sa mise en œuvre est prévue pour la fin de l'année 2024, début 2025. Va se poser le devenir de l'ancien local... Vente, location... Les idées sont les bienvenues pour savoir quoi en faire.

Ensuite, le local commercial sur lequel nous travaillons d'arrache-pied pour lui trouver un avenir. En tout cas, nous y travaillons contre vents et marées. Son format reste à définir, mais nous savons au moins vers quoi nous orienter. Des actions vont être menées pour en décider.

La vie de la commune c'est la joie d'y vivre, mais aussi son développement économique et son dynamisme.

Continuons ensemble à construire un avenir durable pour BÉDENAC.

Le Maire

Alain LAPARLIÈRE



Le devenir du local commercial. Engagement associatif Quel projet commercial pour les Bédénacais ?

Vendredi 18 octobre 2024 à 19h00
Salle des fêtes de Bédénac

Venez nombreux - Apéritif offert par la municipalité à l'issue de la réunion

PANNEAU POCKET

Une application mobile gratuite pour tout connaître des manifestations, événements. C'est un moyen de communication municipale particulièrement utile et adaptée aux habitants d'une commune qui se trouvent sur un large territoire. La commune de BÉDENAC en fait partie, car étendue sur une surface de 40 kilomètres carrés. Le papier distribué dans les boîtes aux lettres va disparaître, car coûteux et polluant pour la planète, sans compter le temps passé par les agents pour leur distribution...

Alors comment faire :

Pour toujours mieux informer et alerter la population, la mairie a le plaisir de vous offrir l'application Panneapocket.

PANNEAU POCKET SUR UN TELEPHONE OU TABLETTE :
Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur App Store ou Google Play. Ensuite il suffit de chercher «Pollionnay» et cliquer sur l'icône «cœur» pour recevoir les notifications à chaque nouvel événement.

PANNEAU POCKET SUR UN ORDINATEUR :
<https://app.panneapocket.com/>

Saisissez le nom de la commune, l'intercommunalité, l'école, le syndicat ou son code postal dans le champ de recherche, ou promenez-vous sur la carte de France puis cliquez sur la localisation qui vous intéresse.

Tout apparaît ensuite dans le téléphone au milieu de l'écran.

Merci d'en parler autour de vous.

Annnonce

Le comité des fêtes recherche un ou une présidente, ainsi qu'un bureau pour l'organisation des manifestations communales. La présidente actuelle a démissionné de ses fonctions et il est souhaitable qu'un nouveau bureau soit formé.

INFOS MUNICIPALES

11 novembre

La cérémonie du 11/11/2023 s'est tenue au monument aux morts de BÉDENAC sous l'orchestration de M. CHATEAU Jean-Claude. Le conseil municipal, une délégation de sapeurs pompiers, le Directeur du cendres de détention de BÉDENAC, Philippe COIFFARD le porte drapeau, les administrés ont commémoré cet événement.



Mise en place d'un jardin du souvenir et de columbariums.

Il a été mis en place dans le cimetière de BÉDENAC un jardin du souvenir et un columbarium, ainsi qu'un autre columbarium au cimetière de Linières.

Le jardin du souvenir – situé dans le cimetière d'une commune – est un espace de dispersion des cendres des défunts ayant fait l'objet d'une crémation. La crémation relève d'une technique funéraire par laquelle le corps d'un défunt est brûlé et réduit en cendres. Les familles ayant recueilli les cendres peuvent les disperser dans le jardin du souvenir ou espace de dispersion des cendres.

Comment fonctionne un jardin du souvenir ?

Un jardin du souvenir répond à un fonctionnement précis. Cet espace aménagé « aux normes » ne nécessite que quelques mètres carrés au sol dans le cimetière. Il est donc très pratique. L'urne cinéraire, conservant les cendres du défunt, est confiée à l'organisateur des obsèques. Une cérémonie de dispersion des cendres est, ensuite, orchestrée par la personne chargée des funérailles. Il retourne l'urne pour disperser les cendres dans le jardin du souvenir.

Réalisation du chemin de l'impasse des genêts

L'impasse des genêts est passée dans le giron de la commune, permettant à tous les riverains d'avoir une sortie sur l'avenue des pins sans être obligé de passer par un droit de passage avec les propriétés voisines. Maintenant, les eaux pluviales sont canalisées et le revêtement de roulement est adapté avec une raquette de retournement à l'extrémité. Depuis, les containers ont rejoint leur emplacement sur la plateforme dédiée.



Arrêts de bus

L'arrêt de car scolaire dit « du bois de Galais » a été supprimé par la Région, en raison de sa dangerosité et faute d'aménagements spécifiques qui ne seront pas réalisés compte tenu de leur coût et du faible taux de fréquentation par les élèves potentiels de ce point d'arrêt.

La municipalité a donc demandé à la région de déplacer ce point vers un endroit sécurisé et dont la fréquentation par les élèves serait pérenne. L'arrêt de car de Chierzac a donc été proposé et instruit par la Région Nouvelle Aquitaine à l'appui de la demande de plusieurs parents d'élèves pour soutenir ce projet.

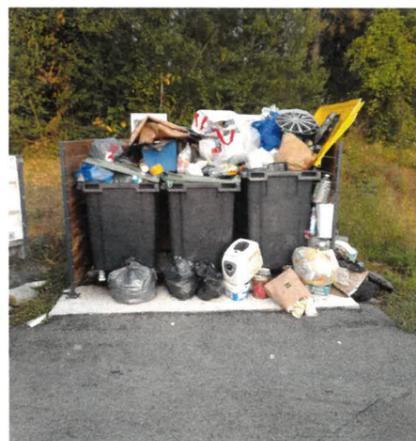
L'arrêt de bus scolaire de Chierzac a donc été retenu et il sera donc commun pour le RPI BEDENAC-CHEPNIERS, le collège et le lycée étant entendu que celui de BEDENAC est maintenu.

Déchets

Et pour finir une note critique à l'encontre des usagers qui prennent les plateformes de déchets ménagers pour un dépotoir. Certains ont un comportement qui fait de la peine, tant les moyens qui sont mis à leur disposition sont là pour faire le tri convenablement. Au lieu de ça, tout est mélangé, tout est déposé au pied des containers ou dedans sans autre formalisme. Cela implique que parfois les containers ne sont pas ramassés pour non conformité. Alors QUI fait le tri....

Et bien ce sont les agents communaux qui passent leur temps à trier et emmener les déchets au centre de tri de CLERAC. Après certains s'étonnent de leur activité alors qu'on ferait bien mieux de se préoccuper de ceux qui font du grand n'importe quoi. D'ailleurs, si quelqu'un est surpris à déposer ses déchets non conformes là ou ailleurs sur le territoire, croyez bien qu'il fera l'objet d'une procédure judiciaire ou un retour à domicile de ces mêmes déchets.

La question est de savoir si on aimerait avoir la même chose chez soi...



Plan canicule :

Comme chaque année, la mairie met en place une procédure d'inscription volontaire sur le registre communal pour le Plan Canicule, à destination des personnes âgées, fragiles ou isolées.

La finalité du registre est de pouvoir disposer, en cas de risques exceptionnels et de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence permettant d'y faire face, de la liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires.

En cas de fortes chaleurs, les membres du conseil municipal contacteront ces personnes afin de veiller à leur santé et leur bien-être et pour leur rappeler des consignes de prudence.

Qui peut s'inscrire ?

L'inscription peut se faire à la demande de la personne elle-même ou à la demande d'un tiers avec son accord.

Comment s'inscrire ?

Pour s'inscrire, il suffit de contacter la mairie au 0546044539

Les 4 niveaux d'alerte du Plan Canicule :

Ce plan prévoit quatre niveaux, coordonnés avec les niveaux de vigilance météorologique :

NIVEAU 1 - VEILLE SAISONNIÈRE

Ce niveau est activé automatiquement du 1^{er} juin au 15 septembre de chaque année et comporte notamment la mise en œuvre d'un dispositif d'information préventive. Il est automatiquement désactivé le 15 septembre, sauf si des conditions météorologiques particulières justifient son maintien.

NIVEAU 2 - AVERTISSEMENT CHALEUR

Ce niveau correspond soit à un pic de chaleur limité à un ou deux jours, soit à une approche des seuils des indicateurs météorologiques avec des prévisions annonçant une intensification de la chaleur dans les jours suivants (c'est l'amorce de l'arrivée d'une canicule). Cela permet d'anticiper et/ou de préparer les mesures à mettre en place, en particulier celles touchant à la mobilisation de personnels à la veille des fins de semaine ou des jours fériés. Il s'agit également d'une approche de mise en place progressive



des mesures de lutte contre les effets d'une canicule (mise en place de mesures d'information et de communication à l'initiative de l'Agence Régionale de Santé (ARS)).

NIVEAU 3 - ALERTE CANICULE

Ce niveau est déclenché par les préfets de départements, en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS), sur la base du passage en vigilance orange canicule dans la carte de vigilance de Météo-France. A ce niveau, des actions de prévention et de gestion sont mises en œuvre par les services publics et les acteurs territoriaux de façon adaptée à l'intensité et à la durée du phénomène.

NIVEAU 4 - MOBILISATION MAXIMALE

Ce niveau correspond à un passage en vigilance rouge canicule dans la carte de vigilance de Météo-France. Il correspond à une canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable, avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs. Cette situation nécessite une mobilisation maximale et une coordination de la réponse de l'Etat avec l'activation de la Cellule Interministérielle de Crise (CIC), qui regroupe l'ensemble des ministères concernés.

Rappel de quelques pratiques à adopter en cas de fortes chaleurs :

- Boire au moins 1,5 litre par jour et de préférence plus de 2 litres quand il fait chaud. Eviter l'alcool.
- Eviter l'exposition directe au soleil.
- Aérer les pièces d'habitation, de préférence à la nuit tombée ou très tôt le matin, et éviter de sortir quand il fait chaud.
- Refroidir la température ambiante : persiennes, fenêtres fermées côté soleil et ouvertes à l'ombre.
- Refroidir son corps par un bain frais, une douche ou simplement avec des linges humides posés sur les membres, la nuque ou la tête.



Recensement de la population 2025 :

En 2025, la commune de BÉDENAC réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir entre janvier et février 2025.



Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres.

Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir

la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, etc.
3. Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.



ÉCOLE & JEUNESSE

Fête de Pâques à la bibliothèque :

Soulignons l'engagement de ces deux bénévoles (CAUSSE Jacqueline et BLONDEAU Marie-France) qui en plus de leurs permanences à la bibliothèque, animent des activités pour les enfants présents, qui passent un moment agréable en pratiquant le dessin et en même temps dégustent quelques friandises.

Fête d'Halloween

Le samedi 21/10/2023, les enfants ont été invités à

partager un moment convivial dans les locaux accompagnés de leurs parents. Au menu, découpage, collage et goûter.

Noël des enfants

Là encore, les bénévoles de la bibliothèque ont accueilli 9 enfants avec leurs parents avant les fêtes de Noël. Au menu, dégustation de gâteaux et de chocolats avec des activités de collage et de dessin sur le thème de Noël.



Vie de l'école

Une journée initiation au rugby est maintenant organisée sur le canton depuis deux ans. Cette année, elle s'est tenue sur le stade de BÉDENAC le 5/4/2024 à l'initiative de M. ROUSSEAU Antoine le directeur de l'école avec les classes de CHEVANCEAUX. Cinq classes étaient réunies soit une centaine d'élève sous un beau soleil printanier. Les enfants ont pu s'initier au rugby touché simplement sans contact physique et ainsi se dégourdir les jambes en tentant de copier les cadrages débordements des grands.



Formation secourisme

Si vous souhaitez inscrire vos enfants à la formation secourisme :

Avoir le bon réflexe peut sauver une vie.

N'attendez plus pour vous inscrire !

Sur : formation@udsp17.org ou un seul numéro de téléphone 0546961569.

Les formations sont dispensées dans tout le département de la Charente-Maritime par session de 10 élèves pour acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes de premier secours, conformément aux dispositions en vigueur.

Ce diplôme PSC1 ne nécessite aucun prérequis puisqu'il est accessible à tous ceux qui sont âgés d'au moins 10 ans.

VIE ASSOCIATIVE

Repas de chasse

Le traditionnel banquet de chasse s'est tenu le 14/4/2024 à la salle des fêtes à l'initiative de M. MIREBEAU Michel son président et de son bureau. 137 convives étaient présents pour déguster un délicieux repas.

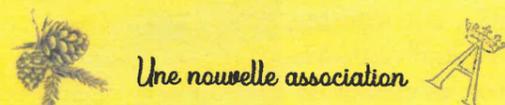
La loterie du jambon a été gagnée par Claude VOLTIERE, donc le plus doué pour la pesée.



Soirée théâtre

Le 27/4/2024, une soirée théâtre a été organisée à la salle des fêtes par la troupe des « comédiens en balade » de MONTGUYON qui a interprété la pièce « CE SOIR OU JAMAIS ... ». pendant 1 heure 45, le public s'est divertie grâce à ces artistes devant une belle assistance.

Nouvelle association au bénéfice des aînés :

 <p>Une nouvelle association ouvre ses portes à Bédénac à partir du 03 janvier 2024 Amicale des aînés « Anne d'Autriche » Les premiers et troisièmes mercredis de chaque mois Adhésion 12€ pour l'année A la salle des Fêtes de Bédénac Début du Loto 13h30 Lotos, 1€ le carton tous les 6 achetés prix dégressifs + 1 gratuit Belote, 5€ 1 lot à chaque joueur Tarot 5€ 1 lot au gagnant Pour tout renseignement tel 06 19 55 35 37</p>	 <p>L'amicale des aînés « Anne d'Autriche » vous invite à participer à un concours de belote les 1er mardis de chaque mois à partir du 06 Février 2024 à la salle des fêtes de Bédénac. Engagement 12€ 1 lot pour tous Inscription à partir de 13H Début du jeu 14 H Bourriche 1€ la case Buvette et pâtisseries. Renseignements: Martine 06-19-55-35-37</p>
---	---

Sur le plan sportif, le club de football SCBL enregistre d'excellents résultats

Le Sporting Club Bédénac Laruscade est une association de football comprenant actuellement 115 licenciés. Nous accueillons des enfants à partir de 5 ans jusqu'aux vétérans.

Le club a été créé en 2020 et avait pour objectif de faire évoluer le club avec une ambiance familiale et créer une école de football.

Nous avons comme terrain d'honneur le stade de Bédénac et comme terrain de repli celui de Laruscade. Cette année nous avons fusionné avec le club voisin U.S. Cercoux Clottaise qui nous offre un terrain d'honneur avec un éclairage homologué pour disputer nos matchs le samedi soir.

Dans un club, les dirigeants sont importants et nous n'en avons jamais assez ! Nous sommes actuellement 15 dirigeants et nous comptons également sur nos

deux arbitres officiels. Si vous vous sentez l'âme d'un dirigeant, venez nous rejoindre.

Le club est fier de pouvoir compter à ce jour 5 catégories pour nos jeunes, ainsi que deux équipes seniors et une équipe de foot loisir.

Monsieur JULLION Ludovic, président du Sporting Club Bédénac Laruscade est à votre écoute. Vous pouvez me contacter par l'intermédiaire de M. le Maire ou venir me voir lors des matchs.

Bien sportivement.



Course Armand GAUJEAN à BEDENAC le 1^{er} Septembre 2024.

La pédale Jonzacaïse a organisé une course cycliste de 95,300 kms dont le départ et l'arrivée étaient à BEDENAC, Avenue des Pins.

Avec la participation de 115 coureurs, qui a vu la victoire sympathique de Mathieu DUBY (US Villenavaise), qui n'a pas ménagé ses efforts durant toute la saison pour participer à toutes les plus belles courses de la région. Le bouquet a été remis avec le sourire par notre jolie Lucille SAINT MARTIN, jeune Bédénacaise, au vainqueur de la course.



Le départ

L'arrivée du vainqueur



et du peloton



Remise du prix au vainqueur de la course par SAINT MARTIN Lucille

Médaille associative

Deux présidents d'associations ont été décorés de la médaille associative au CAREL à ROYAN, le 22 mai 2024 par le ministère de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

Il s'agit de Mme BRUNETEAU Marie-france pour «l'amicale des pins» pétanque et le président de chasse M. MIREBEAU Michel.



REPRISE DES COURS

Samedi 21 Septembre 2024

QI GONG ART DE SANTE

Gymnastique traditionnelle améliore la condition physique et la capacité respiratoire, favorise la détente, soulage le stress.



Le Samedi de 9h00 à 10h00
Tenue décontractée et souple
Salle de Chierzac

Premier cours offert
6€ la séance / 20€ le mois

NOUVEAU

Comment mieux gérer sa peur face aux agressions.
Préparation physique, technique et mentale.

Le Lundi de 19h00 à 20h30
Salle des fêtes à Bédénac

Christian André 5^{ème} Dan Instructeur Fédéral Master YISEISHINDO 07.88.55.73.46

Activités sportives de bien être et de défense proposées aux administrés :

COMMERCES

Et le restaurant « la cantinière » dans tout ça...

Des nouvelles de l'ancien restaurant « La Cantinière » à l'échangeur du Jarcullet :

Il a été acheté par la CDCHS (Communauté de Communes de la Haute Saintonge), pour le transformer en une pépinière d'entreprises. Il s'agit d'un plan de réhabilitation du site instrumenté par le Président Claude BELOT pour revaloriser les locaux qui étaient à l'abandon. Ce site communautaire va enfin revivre en voyant des activités artisanales voir le jour.

Dans le même temps, un projet d'implantation d'une station radioélectrique va être mis en œuvre par TDF en tant qu'opérateur d'infrastructures sur une parcelle de ce même terrain pour améliorer le réseau télécoms normalement pour début 2025. La mairie reste en lien avec cet opérateur d'infrastructures en vue aussi de faire améliorer la réception des télécommunications dans le bourg de BEDENAC particulièrement déficitaire. En effet, nous n'avons à l'heure actuelle aucun pylône orienté nous permettant d'avoir des communications de qualité.

INFOS PRATIQUES

Besoin d'aide pour vos usages numériques du quotidien?



Rappel : Usages numériques du quotidien

Une conseillère numérique du département tient une permanence pour vous aider gratuitement à l'utilisation d'internet et de vos logiciels afin de mieux les appréhender.

Alors n'hésitez pas à l'appeler pour prendre rendez-vous.

La formation se déroule dans la salle des mariages.

Votre Conseillère numérique du Département est là pour vous aider gratuitement !

Le Conseiller numérique vous accompagne prioritairement à :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)
- Naviguer sur internet
- Envoyer, recevoir, gérer ses courriels
- Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
- Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques
- Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique



Permanences à la médiathèque de Mirambeau tous les lundis de 14h15 à 17h15
Accueil sur RDV au 06.74.08.20.25 ou par mail à gaelle.bagat@charente-maritime.fr



OUVREZ VOTRE PORTE

à UNE PERSONNE ÂGÉE ou à UN ADULTE HANDICAPÉ

ET DEVENEZ

ACCUEILLANT FAMILIAL



VOUS CHERCHEZ UN MÉTIER ?

SOLIDAIRE et vous avez du **TEMPS À CONSACRER AUX AUTRES**



VOUS SOUHAITEZ travailler chez vous.



VOUS APPRÉCIEZ les échanges, le partage, la solidarité avec les personnes âgées ou handicapées.



VOUS ÊTES locataire ou propriétaire d'un logement avec une ou plusieurs pièces libres et adaptées.

DEVENEZ ACCUEILLANT FAMILIAL pour PERSONNES AGÉES ou ADULTES HANDICAPÉS



L'ACCUEIL FAMILIAL

EST UNE TRADITION EN CHARENTE-MARITIME

Le Département a mis en place une politique de développement de la formation et du suivi des accueillants familiaux afin de faire en sorte que ce mode d'accueil reste privilégié par les personnes âgées et les adultes handicapés.



Département de la Charente-Maritime
 85 boulevard de la République - CS 80003
 17076 La Rochelle cedex 9 - Tél. 05 46 31 70 00

charente-maritime.fr

COMMENT DEVIENT-ON ACCUEILLANT FAMILIAL ?

Vous devez obtenir l'agrément de la Présidente de la Charente-Maritime, délivré sous conditions.
 Aucun diplôme n'est exigé.

+ D'INFOS SUR

la.charente-maritime.fr/emploi-insertion/metier-daccueillant-familial

CONTACTEZ-NOUS

Tél. 05 46 31 73 36 - 05 46 31 73 32
 da-esms@charente-maritime.fr

Avec le Département de la Charente-Maritime **ÊTRE ACCUEILLANT FAMILIAL, C'EST UN MÉTIER SOLIDAIRE À DOMICILE**



VOUS HÉBERGEZ les personnes accueillies et vous garantissez leur **bien-être physique et moral**, préservez leur **santé** et leur **sécurité** et respectez leurs **liens familiaux et amicaux**.

Pour cela, vous assurez les repas, les soins (sauf infirmiers), les services divers, tels que l'accompagnement, les courses, le ménage, le blanchissage, le voiturage...



VOUS PERCEVEZ une **rémunération** pour le temps consacré à chaque pensionnaire, un **loyer** pour l'espace de vie mis à disposition et une **indemnité d'entretien** pour les charges de la vie quotidienne. Vous pouvez accueillir de 1 à 3 personnes.



VOUS BÉNÉFICIEZ d'une **couverture sociale** et d'une cotisation à la **retraite**.



VOUS ÊTES FORMÉ ET ACCOMPAGNÉ PAR UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS

La lutte contre le moustique tigre concerne tout le monde : pourquoi ne pas s'en emparer en la déclinant dans un plan d'action concret à l'échelle de la commune.

Le moustique tigre ? Vous n'êtes pas seule.e !



L'Agence Régionale de Santé propose un **panel d'outils et de contacts** pour vous aider à limiter la prolifération du moustique tigre sur votre commune :

VOUS N'ÊTES PAS SEULE !

L'Agence Régionale de Santé propose un **panel d'outils et de contacts** pour vous aider à limiter la prolifération du moustique tigre sur votre commune :

Page dédiée aux collectivités sur le site internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-espace-collectivites>

Les délégations départementales de l'Agence Régionale de Santé peuvent vous accompagner dans vos démarches et questionnements. Vous pouvez les contacter par mail : ars-ddXX-sante-environnement@ars.sante.fr (exemple pour le département 86 : ars-d86-sante-environnement@ars.sante.fr)

Fiches techniques
 "Visite-conseil des jardins privés"
 "Réaliser un porte-à-porte pour sensibiliser les habitants à agir contre le moustique tigre"

Outils de communication
 Notamment la liste des bons gestes et la carte postale "Coupons feu au moustique" format poche et format affiche, possibilité pour l'ARS d'envoyer quelques exemplaires à imprimer ou télécharger par les collectivités

Retour d'expériences des collectivités lors des webinaires annuels moustique tigre organisés par le Graine Nouvelle-Aquitaine : <https://www.graine-nouvelle-aquitaine.fr/missions-et-actions/information/ressource/173-moustique-tigre.html>

Des associations d'éducation à l'environnement : un onglet dédié pour rechercher les acteurs de votre territoire sur <https://www.graine-nouvelle-aquitaine.fr>



UNE QUESTION ?

PROJET DE RÉNOVATION ? PRODUCTION D'ÉNERGIE ? MAINTIEN À DOMICILE ?
ISOLATION ? FACTURE IMPORTANTE ?
HUMIDITÉ ? CHAUFFAGE ? INCONFORT ?

LA MAISON DE L'ÉNERGIE

- Je définis mon Projet
- J'obtiens des Conseils Techniques
- Je connais mes Aides Financières
- Je suis Accompagné(e)

Votre conseiller-ère, à la maison de l'énergie est là pour vous aider

PLAN D'ACCÈS

DES INFORMATIONS PRÈS DE CHEZ VOUS AVEC LES PERMANENCES D'HATÉIS HABITAT

- PONS** Mercredis matin de 9h30 à 12h30 à la Maison France Service
- MONTENDRE** jeudis matin de 9h30 à 12h30 à la Mairie
- MONTGUYON** jeudis après-midi de 14h à 17h à la Mairie

05 46 04 84 51
DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H
ENERGIE@HAUTE-SANTONGE.ORG
HAUTE-SANTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/OPAH
JONZAC, LIEU-DIT HEURTEBISE, DERRIÈRE LES THERMES.

LA MAISON DE L'ÉNERGIE VOUS ACCOMPAGNE GRATUITEMENT DANS VOTRE PROJET DE RÉNOVATION DE L'HABITAT

PERMANENCES PONS, JONZAC, MONTENDRE ET MONTGUYON

CONSEILS TECHNIQUES

Confort, Économies d'énergie, Isolation, Chauffage, Photovoltaïque, etc.

AIDES FINANCIÈRES

Rénovation énergétique, Maintien à domicile, etc.

05 46 04 84 51
DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H
ENERGIE@HAUTE-SANTONGE.ORG
HAUTE-SANTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/OPAH
JONZAC, LIEU-DIT HEURTEBISE, DERRIÈRE LES THERMES.

UNE DYNAMIQUE LOCALE FORTE POUR LA RÉNOVATION DE L'HABITAT EN HAUTE-SANTONGE

un accompagnement par la Maison de l'énergie de Jonzac ou Hatéis habitat et des subventions locales supplémentaires.

EXEMPLE N°1

MARC, ÉLODIE ET LEURS DEUX ENFANTS
famille aux revenus « Modestes » (1300€ + 1400€/mois), achètent une maison ancienne de 150m² à rénover.

Leur Projet :

- Isolation de la toiture
- Remplacement des fenêtres
- Installation d'une VMC
- Remplacement de la vieille chaudière fioul.

Coût des travaux : 29 800€ TTC
Étiquette énergie : F à C
Facture énergétique : - 3000€/an

L'accompagnement :
par la Maison de l'énergie et Hatéis habitat pour définir le projet puis mobiliser 18 596€ de subventions dont 3000€ d'aides locales.

Le résultat :
Une maison rénovée, confortable et avec de faibles factures d'énergie pour 11 204€ !

EXEMPLE N°2

STÉPHANE SOUHAITE INVESTIR À JONZAC

Son Projet :

- Achat d'un bâtiment d'habitation de 300m², vacant et dégradé.
- Création de 4 T3 de 70m² chacun via une rénovation importante : travaux estimés à 1800€/m², soit 125 000€ par logement.

L'accompagnement :
Grâce au conventionnement des logements avec l'ANAH sur 8 ans (LocAvantage = location à l'année + loyer modéré -15%) :
- Subventions nationales de 116 000€
- Subventions locales de 53 000€
- Défaçonnation 885€/an par logement

Le résultat :
Son investissement initial de 500 000€ sera rentabilisé en 12 ans environ, hors emprunt.

EXEMPLE N°3

MARIE ET JEAN
couple de retraités « Modestes » (1250€/mois chacun) ont besoin d'adapter leur salle de bain pour rester dans leur maison de toujours.

Leur Projet :

- Rénovation de leur salle de bain
- Coût des travaux : 4 758€

L'accompagnement :
Hatéis habitat s'occupera des dossiers de subventions pour obtenir 3163€ dont 1000€ d'aides locales.

Le résultat :
Une salle de bain neuve et adaptée pour 1595€.

Bilan de la campagne de contrôle de fonctionnement des installations d'assainissement individuel existantes

Contexte réglementaire des contrôles :

La Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 précise que les communes doivent procéder aux contrôles des dispositifs d'assainissement individuel des eaux usées domestiques.



Ces contrôles sont de deux types :

- le contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées,
- le contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien des dispositifs déjà existants (tous les 10 ans maximum).

Le service Assainissement Individuel d'Eau 17 :

Les contrôles ont été délégués au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Eau 17. Eau 17 qui assure déjà depuis plusieurs années les vérifications des installations neuves, a confié la réalisation de la campagne de contrôles de fonctionnement des installations existantes au bureau d'études NCA Environnement.

La campagne de contrôles de fonctionnement et d'entretien :

Ces contrôles ont été organisés en coopération avec la municipalité. Cette campagne qui s'est déroulée du 11 octobre 2022 au 29 août 2023 a concerné 151 installations d'assainissement individuel sur les 269 que comportent la commune. Les installations non contrôlées lors de cette campagne sont celles qui ont déjà été vérifiées il y a moins de 10 ans ainsi que celles faisant l'objet d'un projet de travaux.

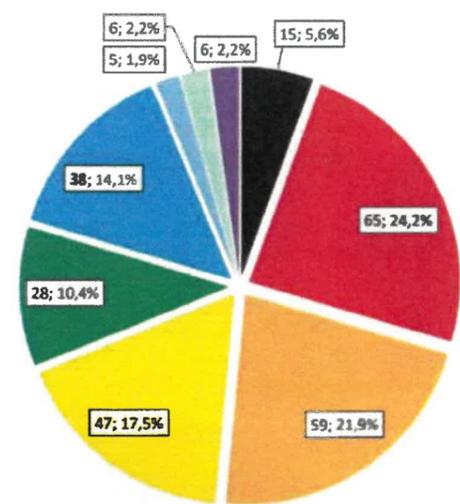


Mesure de boue d'une fosse

Le bilan de la campagne de contrôles :

Ce bilan a été présenté à la commune par Eau17 et NCA Environnement le 30 novembre 2023. En conclusion, sur les 269 installations :

- 113 soit 42% ne font l'objet d'aucune obligation de travaux ;
- 59 soit 21,9% des installations sont à réhabiliter dans un délai maximum de 1 an en cas de vente du bien ;
- 80 soit 29,8% sont à réhabiliter dans un délai maximum de 4 ans ;
- 6 soit 2,2% n'ont pas été contrôlées (logements vacants)
- 11 soit 4,1% sont en cours de réhabilitation



- Absence d'installation - Non-respect de l'article 1331-1 du Code de la santé publique
- Installation non conforme - présentant un danger pour la santé des personnes.
- Installation non conforme - incomplète ou significativement sous dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs.
- Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitués.
- Installation ne présentant aucun problème* le jour du contrôle (*énoncé dans l'arrêté du 27 avril 2012). Installation sans risque apparent pour la salubrité publique et l'environnement.
- Installation ayant fait l'objet d'un contrôle de bonne exécution datant de moins de 10 ans (installation déclarée conforme).
- Installation ayant fait l'objet d'un contrôle d'exécution datant de moins de 10 ans (installation déclarée non conforme)
- Avis favorable sur le projet ou dossier d'assainissement en cours
- Installation non contrôlée

Suite de la campagne de contrôles :

Ces contrôles ont permis de recenser l'ensemble des immeubles devant disposer d'un système d'assainissement non collectif. Ils ont permis d'établir un bilan sur l'état de fonctionnement de ces installations et d'identifier les dispositifs présentant un risque pour la santé des personnes ou de pollution de l'environnement.

Le respect des obligations de travaux dans les délais prescrits par la réglementation sera ultérieurement vérifié. L'ensemble des installations feront également l'objet d'un contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien tous les 10 ans.



©Eau17

N'oublions pas que le bon état de fonctionnement des installations d'assainissement individuel s'intègre dans une politique de développement durable, de préservation de la santé et de la ressource en eau !